



ENTREPRISE GÉNÉRALE de POMPES FUNÈBRES

BUREAU: Rue du Rhône, 80, au 2^{me}

ATELIERS & MAGASINS

Chemin Vert 43 et 45 et Chemin du Nant, EAUX-VIVES

TRANSPORTS FUNÈBRES
à destination de tous pays
TRAITÉS A PERFAIT
SPÉCIALITÉ DE CERCOUEILS
en tous genres et à tous prix

Mademoiselle *Secker* D^{lle}

à G. ERATH pour payer comptant à Genève

Genève, le 21 Juillet 1891

LITH. PERDUE GENÈVE

Un cercueil en chêne sur mailles
de 0,35^m d'épaisseur avec laquetterie pleine
sur les angles et vernis à l'huile sur deuxième
Cercueil en métal lardé à l'intérieur
6 poignées renforcées à crochets peints à
blanc. Un Couffin rembourré de crin
et lardé de ruche et dentelle.
Craie & coton pour fixer le corps
Transports par voiture spéciale de la
Clinique à la Chambre Mortuaire (de nuit)
6 porteurs
Dépot à la Chambre Mortuaire &
gardien
Coursi funèbre, Cercillard, voitures
porteurs draps etc. frais de
l'inhumation, déplacement de voitures
fouilles pour toute les courses
de marches & formalités
Voitures pour courses

450

20

30

50

240

25

10

825

Total fcs

Acquitté
Genève le 21 juillet 1891
G. Erath



5310

VILLE DE



GENÈVE

L'ADMINISTRATION DES CIMETIÈRES

rappelle au public que, pour obtenir l'autorisation d'orner une tombe, le plus proche parent ou à défaut de parents un ami du défunt, doit s'adresser personnellement à M. J. MARCHAND, jardinier, fossoyeur officiel, dont le kiosque est situé dans l'intérieur du cimetière, en face de l'entrée principale, en lui présentant le N° d'ordre de la tombe remis aux parents le jour de l'inhumation à la sortie du cimetière et en indiquant les nom et prénoms du demandeur, son rang de parenté ainsi que son domicile.

M. J. MARCHAND étant le seul employé soumis au tarif pour la décoration des tombes, l'Administration décline d'avance toute responsabilité envers ceux qui feraient faire cet ouvrage par d'autres personnes.